

DOUBS FRANCO-SUISSE : BILAN DE LA SEANCE PUBLIQUE

La séance publique d'information sur le Doubs franco-suisse du 1er février dernier a attiré une soixantaine de personnes à Damprichard en France. Cette quatrième rencontre, organisée par le Parc du Doubs et le Pays Horloger a permis de faire le point sur les dernières avancées pour une meilleure qualité des eaux du Doubs. Deux thématiques principales ont articulé la réunion présidée par Bernard Soguel (président du Parc du Doubs), Denis Leroux et Gilles Robert (respectivement président et vice-président du Pays Horloger) : l'impact des micropolluants sur la qualité de l'eau et l'aménagement du cours d'eau (cf programme). Au terme de la séance, le Parc a pu présenter les actions concrètes qu'il mène en faveur des milieux naturels et des espèces associées au Doubs, et le Pays Horloger préciser l'avancement du projet de Parc naturel régional et ses perspectives dans le domaine de l'eau.



Six experts, représentants des autorités françaises et suisses et de bureaux d'études, se sont succédé pour présenter l'avancement de plusieurs mesures du « Programme binational Doubs ». Le point a été fait sur les actions en faveur de la qualité des eaux et de la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques, dans le cadre

d'un nouveau règlement d'eau permettant de limiter les impacts sur la rivière. Le projet d'amélioration morphologique en aval du barrage du Châtelot ainsi que la réalisation en 2019 du ruisseau de contournement du seuil de Moulin-Grillon à Saint-Ursanne ont fait l'objet d'une présentation détaillée. La problématique des micropolluants a été illustrée par le biais d'une action collective visant à encourager les entreprises françaises à traiter leurs déchets toxiques, mais aussi par un important programme de rénovation et d'équipement des stations d'épuration helvétiques. Reste en suspend la question des résidus médicamenteux qui ne peuvent pas encore être traités de manière satisfaisante par les deux pays. Le sujet des rejets agricoles et l'impact des seuils par ailleurs préoccupent des deux côtés de la frontière, tout comme la complexité foncière des rives du Doubs qui peut retarder certaines actions de renaturation du cours d'eau ou de ses milieux.

Sur ces questions en lien avec la rivière qui les unit, le Parc du Doubs et le Pays Horloger assument à la fois un rôle de fédérateur entre les acteurs français et suisses mais également de relais des préoccupations des acteurs locaux auprès des dirigeants. Les deux entités vont continuer de travailler main dans la main afin d'interpeller les autorités franco-suisse sur la nécessaire accélération des mesures en cours afin d'améliorer durablement la qualité des eaux du Doubs.

Plus d'informations sur la rencontre du 1er février 2020 :

Programme
Présentation

Bilan détaillé de la séance : questions / préoccupations exprimées par les participants

A l'attention des autorités binationales :

- Obligations réglementaires faites aux entreprises (notamment industrielles) vis-à-vis de leurs rejets ? Et crainte de voir diminuer les dotations de l'Etat français (Agence de l'eau) quant aux opérations collectives en cours
- Mesures prises en faveur de la réduction des effluents d'origine agricole des 2 côtés de la frontière ? Zoom proposé pour prochaine séance d'information
- Mesures en faveur de la réduction des pollutions issues de l'assainissement domestique pas encore suffisantes, notamment côté français et au regard des micropolluants qui ne sont pas pris en compte. Pas non plus de solutions quant au traitement de toutes les substances, notamment médicamenteuses
- Quantification des impacts du projet d'arasement d'anciens seuils sur la rivière ? Raisons de la non mise en œuvre du projet ?
- Difficile maîtrise et gestion du foncier par les communes, en France notamment, qui peut retarder certains projets de renaturation du cours d'eau, bloquer les démarches ou expliquer les lenteurs quant à leur réalisation
- Constat et regret de postures stériles entre les autorités franco-suisse, qui se renvoient les responsabilités au lieu de coopérer
- Demande de réunion urgente du Groupe binational « qualité », inexistante depuis 2016, et d'intégration des ONG en son sein